

**2J HYDRO**

**Société par Actions Simplifiée  
En liquidation amiable  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : 32 Allées Paulmy  
64100 BAYONNE  
RCS BAYONNE 530 713 676**

=====

**RAPPORT DU LIQUIDATEUR  
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18 JUILLET 2025**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunie en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société depuis la dissolution prononcée par l'assemblée générale du 29 octobre 2024 et à effet du même jour, et sa mise en liquidation sous le régime amiable, et vous proposer le partage et la clôture de la liquidation de notre société.

En effet suite à la cession du fonds de commerce par notre société, cette dernière n'exerce plus l'activité pour laquelle elle a été constituée et il convient de clore les opérations de liquidation de la société et de procéder à sa radiation définitive.

Les charges sociales et impôts et charges diverses exigibles à la date de la dissolution ont été également soldés afin de ne pas générer des pénalités de retard.

La totalité des créances importantes a été recouvrée, de sorte que rien ne s'oppose à la clôture, permettant ainsi de demander la radiation de la société et la clôture des comptes.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote, à prononcer la clôture définitive de la liquidation de la société « 2J HYDRO » dont la personne morale cesserait d'exister, et donner quitus au liquidateur de sa mission.

Nous vous demandons de donner en outre tous pouvoirs au Liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, et d'accomplir les formalités de dépôt et de publication prescrites par la Loi.

**Monsieur Julien SEAUX  
Liquidateur amiable**